La prétention des mécréants concernant leur supériorité

﴿ **Dire en faveur de ceux qui ne croient pas : « Ceux-là sont mieux guidés [sur le chemin] que ceux qui ont cru ! »** ﴾ Les gens du Livre prétendent que les mécréants sont meilleurs que les croyants, ceci atteste de leur ignorance et de leur reniement du Livre qui est entre leurs mains.

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que lorsque Ka'b Ibn Al-Ashraf se rendit à La Mecque, les Mecquois lui dirent : « Regarde cet homme (le Prophète ﷺ), il n'a pas de descendance et prétend être meilleur que nous alors que nous sommes les hôtes des pèlerins, les gardiens de la Ka'ba et que nous avons la charge d'abreuver les pèlerins ! »

C'est ainsi que les versets suivants furent révélés : ﴿ **Celui qui te hait sera certes, sans postérité** ﴾ [1820] et ﴿ **N'as-tu pas vu ceux à qui une partie du Livre a été donnée avoir foi à la magie (jibt) et au Tâghût, et dire en faveur de ceux qui ne croient pas : « Ceux-là sont mieux guidés [sur le chemin] que ceux qui ont cru ! » ?** ﴾

La malédiction des juifs pour avoir imploré le secours des polythéistes (V52)

﴿ **Voilà ceux qu'Allah a maudits ; et quiconque Allah maudit, jamais tu ne trouveras pour lui de secoureur.** ﴾ Allah nous informe que personne ne pourra secourir les juifs ici-bas et dans l'au-delà, parce qu'ils ont cherché secours auprès des polythéistes et prétendu que les mécréants étaient meilleurs que les croyants dans le but d'obtenir l'aide des premiers. Ils obtinrent en effet leur aide en se ralliant à eux pour la bataille des Coalisés, poussant les musulmans à creuser des tranchées tout autour de Médine.

Allah soutint les croyants et les protégea :

﴿ وَرَدَّ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِغَيْظِهِمْ لَمْ يَنَالُوا۟ خَيْرًا ۚ وَكَفَى ٱللَّهُ ٱلْمُؤْمِنِينَ ٱلْقِتَالَ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ قَوِيًّا عَزِيزًا ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ **Et Allah a renvoyé les infidèles, pleins de rage, et sans qu'ils n'aient obtenu aucun bien, et Allah a épargné aux croyants le combat. Allah est Fort et Puissant.** ﴾ [1821]

[1820] S108 V3.
[1821] S33 V25.

﴿ أَمْ لَهُمْ نَصِيبٌ مِّنَ ٱلْمُلْكِ فَإِذًا لَّا يُؤْتُونَ ٱلنَّاسَ نَقِيرًا ﴿٥٣﴾ أَمْ يَحْسُدُونَ ٱلنَّاسَ عَلَىٰ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ ۖ فَقَدْ ءَاتَيْنَآ ءَالَ إِبْرَٰهِيمَ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَءَاتَيْنَٰهُم مُّلْكًا عَظِيمًا ﴿٥٤﴾ فَمِنْهُم مَّنْ ءَامَنَ بِهِۦ وَمِنْهُم مَّن صَدَّ عَنْهُ ۚ وَكَفَىٰ بِجَهَنَّمَ سَعِيرًا ﴿٥٥﴾ ﴾

« (53). S'ils possédaient une partie du pouvoir, ils n'en donneraient donc rien aux gens, fût-ce le creux d'un noyau de datte. (54). Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce ? Or, Nous avons donné à la famille d'Ibrâhîm le Livre et la sagesse, et Nous leur avons donné un immense royaume. (55). Certains d'entre eux ont cru en lui, d'autres s'en sont écartés. L'Enfer leur suffira [pour y brûler]. »

La jalousie et l'avarice : deux caractéristiques des juifs (V53-55)

« **S'ils possédaient une partie du pouvoir** », littéralement, en arabe, il s'agit d'une question : « Possèderaient-ils une partie du pouvoir ? », qui a le sens d'une négation, autrement dit, c'est une question rhétorique dont la réponse est non.

Et, s'ils en détenaient une partie, ils n'en donneraient rien aux gens, ni à Muḥammad ﷺ, ne serait-ce que le creux d'un noyau de datte, d'après Ibn 'Abbâs, à cause de leur immense avarice.

Allah dit aussi :

﴿ قُل لَّوْ أَنتُمْ تَمْلِكُونَ خَزَآئِنَ رَحْمَةِ رَبِّىٓ إِذًا لَّأَمْسَكْتُمْ خَشْيَةَ ٱلْإِنفَاقِ ۚ وَكَانَ ٱلْإِنسَٰنُ قَتُورًا ﴿١٠٠﴾ ﴾

« **Dis : « Si c'était vous qui possédiez les trésors de la miséricorde de mon Seigneur, vous lésineriez, certes, de peur de les dépenser. Et l'Homme est très avare ! »** »[1822]

Bien que ces trésors soient inépuisables, la crainte de les perdre vous pousserait à les conserver, tellement vous êtes avares et avides.

« **Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce ? Or, Nous avons donné à la famille d'Ibrâhîm le Livre et la sagesse, et Nous leur avons donné un immense royaume.** » Ils jalousent le Prophète ﷺ, à qui Allah a accordé la prophétie. Ne pouvant supporter le fait qu'il n'était pas juif, ils le renièrent, par jalousie.

[1822] S17 V100.

Le Livre et la sagesse - c'est-à-dire la révélation et la tradition prophétique - ont été accordés aux descendants d'Ibrâhîm, les tribus d'Isrâ'îl. Certains d'entre eux se sont vu accorder la royauté.

Certains crurent en ces Prophètes, tandis que d'autres les renièrent, s'efforçant de détourner les gens de leur voie, alors que ces Prophètes faisaient partie, comme eux, des Fils d'Isrâ'îl. Que dire alors de Muḥammad, qui n'est pas des leurs ?

﴿ **Certains d'entre eux ont cru en lui, d'autres s'en sont écartés. L'Enfer leur suffira [pour y brûler].** ﴾ « Lui » désignant Muḥammad ﷺ, d'après Mujâhid.[1823]

Pour prix de leur mécréance et de leur reniement de la vérité, ils obtiendront l'Enfer comme punition.

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا سَوْفَ نُصْلِيهِمْ نَارًا كُلَّمَا نَضِجَتْ جُلُودُهُم بَدَّلْنَـٰهُمْ جُلُودًا غَيْرَهَا لِيَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿٥٦﴾ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّـٰلِحَـٰتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّـٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَـٰرُ خَـٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۖ لَّهُمْ فِيهَآ أَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ ۖ وَنُدْخِلُهُمْ ظِلًّا ظَلِيلًا ﴿٥٧﴾ ﴾

﴿ (56). Certes, ceux qui ne croient pas à Nos versets (le Coran), Nous les précipiterons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Allah est, certes, Puissant et Sage ! (57). Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement. Il y aura là pour eux des épouses purifiées. Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais. ﴾

Le châtiment de ceux qui ne croient pas aux versets d'Allah (V56)

Allah nous dépeint dans ce verset le châtiment qu'Il infligera à ceux qui ont renié Ses versets et ont cherché à détourner les gens de la voie droite et de la vérité.

﴿ **Certes, ceux qui ne croient pas à Nos versets (le Coran), Nous les précipiterons bientôt dans le Feu** ﴾, où ils seront encerclés par le Feu, si bien qu'il n'épargnera aucune partie de leurs corps.

[1823] Aṭ-Ṭabarî (8/482).

﴿ Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment ﴾, ceci montre l'éternité du châtiment. Ibn 'Umar ﷺ explique qu'une fois que leurs peaux auront été consumées par le Feu, ils auront d'autres peaux, aussi blanches qu'une feuille de papier.[1824]

Quant à Al-Hasan, il a dit que leurs peaux se consumeront soixante-dix mille fois par jour. Chaque fois qu'elles auront été consumées, on leur dira : « Reprenez votre forme initiale », et elles redeviendront telles qu'elles étaient.[1825]

Les pieux obtiendront le Paradis et ses délices (V57)

﴿ Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement. Il y aura là pour eux des épouses purifiées. Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais. ﴾ Voilà le lieu de séjour éternel des pieux ; les jardins du Paradis, traversés par des ruisseaux de toutes sortes.

Ils auront des épouses pures, tant au niveau corporel puisqu'elles ne connaîtront ni menstrues ni lochies, qu'au niveau spirituel, car elles auront un caractère pur et parfait.

Ibn 'Abbâs ﷺ indique qu'aucune souillure ne les atteindra.[1826] Quant à Mujâhid, il explique que ces épouses ne produiront ni urine, ni sang, ni crachat et qu'elles n'enfanteront pas.

﴿ Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais ﴾, qui les reposera. Selon Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : « **Il y a, au Paradis, un arbre à l'ombre duquel un cavalier peut galoper durant cent ans, il s'agit de l'arbre de l'éternité.** »[1827]

﴿ ۞ إِنَّ ٱللَّهَ يَأۡمُرُكُمۡ أَن تُؤَدُّواْ ٱلۡأَمَٰنَٰتِ إِلَىٰٓ أَهۡلِهَا وَإِذَا حَكَمۡتُم بَيۡنَ ٱلنَّاسِ أَن تَحۡكُمُواْ بِٱلۡعَدۡلِۚ إِنَّ ٱللَّهَ نِعِمَّا يَعِظُكُم بِهِۦٓۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ سَمِيعَۢا بَصِيرٗا ٥٨ ﴾

[1824] At-Tabarî (8/484).
[1825] At-Tabarî (8/485).
[1826] At-Tabarî (1/395), avis partagé par 'Atâ', Al-Hasan, Ad-Dahhâk, An-Nakha'î, Abû Sâlih, 'Atiyya et As-Suddî (Ibn Abî Hâtim 1/92).
[1827] At-Tabarî (8/489).

﴿ (58). Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation Allah vous fait là ! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout. ﴾

L'ordre de rendre les dépôts à leur propriétaire (V58)

Samura ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Rends le dépôt à celui qui te l'a confié et ne trahis pas celui qui t'a trahi. »**[1828]

Le terme « dépôt » a ici un sens général et concerne aussi bien les dépôts confiés par Allah (la prière, le jeûne, l'aumône, les vœux, etc.) que ceux confiés par les hommes (dépôts matériels).

Allah nous ordonne de respecter ces dépôts, qu'il s'agisse des obligations religieuses qui sont des dépôts d'Allah, ou des biens matériels que les hommes peuvent nous confier.

Au Jour de la Résurrection, ceux qui n'ont pas restitué les dépôts seront alors contraints de le faire. Le Messager d'Allah ﷺ a en effet dit : **« Vous devrez alors donner leurs droits aux ayants-droit, si bien que même le mouton pourvu de cornes devra rendre compte à celui qui n'en était pas pourvu. »**[1829]

Quant aux circonstances de révélation de ce verset, Ibn Jurayj rapporte qu'il fut révélé au sujet de 'Uthmân Ibn Talha, qui avait la charge de garder la clé de la Ka'ba. Lors de la conquête de La Mecque, il la donna au Prophète ﷺ, qui pénétra dans la Ka'ba. A sa sortie, il fit appeler 'Uthmân et lui remit la clé. 'Umar Ibn Al-Khattâb rapporte que le Prophète ﷺ sortit de la mosquée en récitant : ﴿ **Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit.** ﴾ 'Umar dit : « Ô lui, pour qui je donnerais père et mère en rançon ! Je ne l'avais jamais entendu réciter ces paroles avant cela. »[1830]

Ce verset a finalement une portée générale, et concerne le pieux comme le pervers, d'après Ibn 'Abbâs et Muhammad Ibn Al-Hanafiyya.

[1828] Ahmad (3/414), Abû Dâwud (3/805), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (4/479).

[1829] Muslim (4/1997).

[1830] At-Tabarî (8/492).

L'ordre d'être juste lorsque l'on gouverne

﴿ **Et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité.** ﴾ Allah ordonne à ceux qui détiennent le commandement de juger en toute équité. D'après Muḥammad Ibn Ka'b, Zayd Ibn Aslam et Shahr Ibn Ḥawshab, ce verset fut révélé au sujet des détenteurs du pouvoir (émirs).[1831]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah est avec le gouverneur tant que celui-ci n'est pas injuste. Dès lors qu'il le devient, Il l'abandonne à lui-même.** »[1832]

﴿ **Quelle bonne exhortation Allah vous fait là !** ﴾ Les prescriptions d'Allah sont certes sages et parfaites. ﴿ **Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout** ﴾, Il est parfaitement Informé au sujet de toute chose.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَأَطِيعُواْ ٱلرَّسُولَ وَأُوْلِي ٱلۡأَمۡرِ مِنكُمۡۖ فَإِن تَنَٰزَعۡتُمۡ فِي شَيۡءٖ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ إِن كُنتُمۡ تُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِۚ ذَٰلِكَ خَيۡرٞ وَأَحۡسَنُ تَأۡوِيلًا ٥٩ ﴾

﴿ (59). Ô croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation [et aboutissement]. ﴾

L'obéissance au gouverneur dans le bien (V59)

Selon Ibn 'Abbâs ﷺ, le verset : ﴿ **Ô croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement** ﴾ fut révélé au sujet de 'Abdu-l-Lâh Ibn Ḥudhâfa Ibn Qays qui avait été désigné comme chef d'une expédition militaire par le Prophète ﷺ.[1833]

'Alî ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ avait un jour placé un Partisan à la tête d'une expédition militaire. Une fois hors de la ville, il demanda à ses hommes d'allumer un feu et de s'y jeter, leur rappelant que le Prophète ﷺ leur avait ordonné de lui obéir. Ils allaient s'y jeter lorsque l'un d'entre eux dit : « Vous avez rejoint le Prophète ﷺ pour échapper au Feu de l'Enfer ! Ne vous hâtez

---

[1831] Aṭ-Ṭabarî (8/490).
[1832] Ibn Mâjah (2/775).
[1833] *Fatḥ Al-Bârî* (8/101), Muslim (3/1465), Abû Dâwud (3/92), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (5/364), An-Nasâ'î (7/154).

pas avant d'avoir vu le Messager d'Allah ﷺ, s'il vous donne l'ordre de vous y jeter, faites-le ! » Une fois de retour auprès du Prophète ﷺ, celui-ci leur dit : **« Si vous y étiez entrés, vous n'en seriez plus jamais sortis ; l'obéissance n'a lieu que dans le bien. »**[1834]

'Abdu-l-Lâh Ibn 'Umar ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« L'écoute et l'obéissance sont obligatoires au musulman, dans ce qu'il aime comme dans ce qu'il déteste, tant que ce qu'on lui ordonne n'est pas un péché. Si ce qu'on lui ordonne est un péché, alors pas d'écoute ni d'obéissance. »**[1835]

'Ubâda Ibn As-Sâmit ﷺ rapporte : « Nous prêtâmes allégeance au Messager d'Allah ﷺ, nous engageant à écouter et obéir, bon gré mal gré, en situation d'aisance comme en situation de difficulté et même s'il y a du favoritisme en notre défaveur, et à ne point disputer le pouvoir. Le Prophète ﷺ ajouta : **« Sauf s'il vous apparaît clairement de sa part une mécréance, au sujet de laquelle vous avez une preuve d'Allah. »**[1836]

Anas ﷺ rapporte aussi cette parole du Prophète ﷺ : **« Ecoutez et obéissez, même si se trouve à votre tête un esclave abyssin, dont la tête est pareille à un raisin sec ! »**[1837]

Umm Al-Husayn rapporte avoir entendu le Prophète ﷺ dire, lors du sermon du pèlerinage d'adieu : **« Si c'est un esclave qui est placé à votre tête et qu'il vous gouverne par le Livre d'Allah, alors écoutez-le et obéissez-lui ! »**[1838]

D'après Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Celui qui m'obéit aura obéi à Allah, celui qui me désobéit aura désobéi à Allah et celui qui obéit à celui à qui j'ai accordé l'autorité m'aura obéi, et celui qui lui désobéit m'aura désobéi. »**[1839]

﴿ **Obéissez à Allah, et obéissez au Messager** ﴾, c'est-à-dire suivez le Coran et la sunna, ﴿ **et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement** ﴾, tant que l'ordre qu'ils vous donnent ne constitue pas une désobéissance à Allah, car il n'est pas permis d'obéir à une créature en désobéissant au Créateur.

[1834] Ahmad (1/82), *Fath Al-Bârî* (7/655), Muslim (3/1469).
[1835] Abû Dâwud (2626), Al-Bukhârî (7144), Muslim (1839).
[1836] *Fath Al-Bârî* (13/204), Muslim (3/470).
[1837] *Fath Al-Bârî* (13/130).
[1838] Muslim (1838).
[1839] *Fath Al-Bârî* (13/119), Muslim (3/1466).

En cas de discorde, il faut se référer au Coran et à la sunna

﴿ **Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation [et aboutissement].** ﴾ D'après Mujâhid et de nombreux autres prédécesseurs, il s'agit ici du Livre d'Allah et de la sunna du Messager ﷺ.[1840]

Ainsi, pour toute dispute concernant les fondements de la religion ou ses branches, Allah nous ordonne de nous référer à Son Livre et à la sunna de Son Messager.

Allah dit aussi :

﴿ وَمَا ٱخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِن شَىْءٍ فَحُكْمُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ ﴾

﴿ **Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah. (...)** ﴾[1841]

Ainsi, chaque fois que vous ignorez le jugement d'une chose ou que vous divergez, il vous faut revenir au Livre d'Allah et à la sunna de Son Messager. Quiconque n'y revient pas n'aura pas cru en Allah et au Jour Dernier : ﴿ **si vous croyez en Allah et au Jour Dernier.** ﴾

Se référer à Allah et au Prophète ﷺ est assurément la meilleure conduite à adopter : ﴿ **Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation [et aboutissement].** ﴾

Ainsi, ce sera de meilleur aboutissement, c'est ce qui mènera aux meilleures conséquences, d'après As-Suddî, ou c'est ce qui vous fera obtenir la meilleure récompense, d'après Mujâhid.[1842]

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿٦٠﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ وَإِلَى ٱلرَّسُولِ رَأَيْتَ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يَصُدُّونَ عَنكَ صُدُودًا ﴿٦١﴾ فَكَيْفَ إِذَآ أَصَٰبَتْهُم مُّصِيبَةٌۢ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ ثُمَّ جَآءُوكَ يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنْ أَرَدْنَآ إِلَّآ إِحْسَٰنًا وَتَوْفِيقًا ﴿٦٢﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَعْلَمُ ٱللَّهُ مَا فِى قُلُوبِهِمْ فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ وَعِظْهُمْ وَقُل لَّهُمْ فِىٓ أَنفُسِهِمْ قَوْلًۢا بَلِيغًا ﴿٦٣﴾ ﴾

[1840] At-Tabarî (8/504).
[1841] S42 V10.
[1842] At-Tabarî (8/506).

﴿ (60). N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghût alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de mécroire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. (61). Et lorsqu'on leur dit : « Venez vers ce qu'Allah a révélé et vers le Messager ! », tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi. (62). Comment [agiront-ils] quand un malheur les atteindra, à cause de ce qu'ils ont préparé de leurs propres mains ? Puis ils viendront alors près de toi, jurant par Allah : « Nous n'avons voulu que le bien et la réconciliation ! » (63). Ceux-là, Allah sait ce qu'ils ont dans le cœur. Ne leur tiens donc pas rigueur, exhorte-les, et adresse-leur des paroles convaincantes. ﴾

Celui qui se tourne vers autre que le Coran et la sunna au détriment de ces derniers a mécru (V60-61)

Allah blâme ici ceux qui prétendent croire en ce qui a été révélé au Prophète ﷺ et à ceux qui l'ont précédé mais qui, lorsqu'un différend les sépare, se réfèrent à autre que le Coran et la sunna.

Certains exégètes ont dit que ces versets furent révélés au sujet d'un juif et d'un Partisan qui se disputaient, le Partisan proposant de choisir Ka'b Ibn Al-Ashraf pour trancher.

D'autres ont dit qu'ils furent révélés au sujet des hypocrites qui prétendaient être musulmans mais avaient gardé leurs références d'avant l'islam pour juger. Toujours est-il que le verset a une portée générale et adresse un reproche à tous ceux qui choisissent d'autres références que le Coran et la sunna.

﴿ Et lorsqu'on leur dit : « Venez vers ce qu'Allah a révélé et vers le Messager ! », tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi ﴾, ils se détournent par mépris.

Allah dit aussi :

﴿ وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ ٱتَّبِعُوا۟ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ بَلْ نَتَّبِعُ مَآ أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَآ ﴾

﴿ Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a révélé ! », ils disent : « Non, nous suivrons plutôt les coutumes de nos ancêtres ! » (...) ﴾ [1843]

Ils sont à l'opposé des croyants qu'Allah décrit dans ce verset :

[1843] S2 V170.

﴿ إِنَّمَا كَانَ قَوْلَ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذَا دُعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ أَن يَقُولُوا۟ سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴾

« La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son Messager, pour que celui-ci juge entre eux, est : « Nous avons entendu et nous avons obéi ! » Et voilà ceux qui réussissent. » [1844]

Allah condamne les hypocrites (V62-63)

« Comment [agiront-ils] quand un malheur les atteindra, à cause de ce qu'ils ont préparé de leurs propres mains ? Puis ils viendront alors près de toi, jurant par Allah : « Nous n'avons voulu que le bien et la réconciliation ! » » Lorsqu'à cause de leurs péchés, ils accourront vers toi, jurant qu'ils n'ont voulu que le bien en cherchant le jugement d'autre que toi, uniquement pour s'attirer leurs faveurs.

Allah dit ailleurs dans le Coran :

﴿ فَتَرَى ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ يُسَـٰرِعُونَ فِيهِمْ يَقُولُونَ نَخْشَىٰٓ أَن تُصِيبَنَا دَآئِرَةٌ ۚ فَعَسَى ٱللَّهُ أَن يَأْتِىَ بِٱلْفَتْحِ أَوْ أَمْرٍ مِّنْ عِندِهِۦ فَيُصْبِحُوا۟ عَلَىٰ مَآ أَسَرُّوا۟ فِىٓ أَنفُسِهِمْ نَـٰدِمِينَ ﴿٥٢﴾ ﴾

« Tu verras, d'ailleurs, que ceux dont le cœur est malade se précipitent vers eux et disent : « Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe ! » Mais il se peut qu'Allah accorde [aux croyants] la victoire ou une issue favorable de Sa part. Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes. » [1845]

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte qu'un jour, des musulmans allèrent consulter Abû Barza Al-Aslamî, un devin que les juifs avaient l'habitude de consulter dans leurs jugements, afin qu'il tranche leur différend. C'est ainsi qu'Allah révéla : « N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghût alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de mécroire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. Et lorsqu'on leur dit : « Venez vers ce qu'Allah a révélé et vers le Messager ! », tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi. Comment [agiront-ils] quand un malheur les atteindra, à cause de ce qu'ils ont préparé de leurs propres mains ? Puis ils viendront alors près de toi, jurant par Allah : « Nous n'avons voulu que le bien et la réconciliation ! » » [1846]

[1844] S24 V51.
[1845] S5 V52.
[1846] At-Tabarânî (11/373).

﴿ **Ceux-là, Allah sait ce qu'ils ont dans le cœur.** ﴾ Allah connaît le contenu des cœurs de ceux qui prétendent avoir la foi, rien ne Lui est caché. Ô Muḥammad ! Place donc ta confiance en Allah, à qui rien n'échappe ! ﴿ **Ne leur tiens donc pas rigueur, exhorte-les, et adresse-leur des paroles convaincantes.** ﴾, c'est-à-dire : « Ne sois pas dur avec eux, exhorte-les à abandonner l'hypocrisie et tiens-leur, en privé, des paroles qui sauront les convaincre et les ramener à la vérité. »

﴿ وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن رَّسُولٍ إِلَّا لِيُطَاعَ بِإِذۡنِ ٱللَّهِۚ وَلَوۡ أَنَّهُمۡ إِذ ظَّلَمُوٓاْ أَنفُسَهُمۡ جَآءُوكَ فَٱسۡتَغۡفَرُواْ ٱللَّهَ وَٱسۡتَغۡفَرَ لَهُمُ ٱلرَّسُولُ لَوَجَدُواْ ٱللَّهَ تَوَّابٗا رَّحِيمٗا ٦٤ فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤۡمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيۡنَهُمۡ ثُمَّ لَا يَجِدُواْ فِيٓ أَنفُسِهِمۡ حَرَجٗا مِّمَّا قَضَيۡتَ وَيُسَلِّمُواْ تَسۡلِيمٗا ٦٥ ﴾

﴿ (64). Nous n'avons envoyé de Messager que pour qu'il soit obéi par la permission d'Allah. Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah Très-Accueillant au repentir, Très-Miséricordieux. (65). Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se seront complètement soumis [à ta décision]. ﴾

L'obéissance au Messager est un devoir fondamental (V64-65)

﴿ **Nous n'avons envoyé de Messager que pour qu'il soit obéi par la permission d'Allah.** ﴾ Ainsi, ceux auxquels Allah a envoyé un Messager doivent nécessairement lui obéir, par Sa permission, car nul n'obéit au Prophète sans la permission d'Allah, d'après Mujâhid.[1847] C'est Allah qui nous guide vers Son obéissance.

L'expression « par Ma permission » est aussi utilisée dans le verset suivant :

﴿ وَلَقَدۡ صَدَقَكُمُ ٱللَّهُ وَعۡدَهُۥٓ إِذۡ تَحُسُّونَهُم بِإِذۡنِهِۦۖ ﴾

﴿ **Et certes, Allah a tenu Sa promesse envers vous, quand par Sa permission vous les tuiez sans relâche (...).** ﴾[1848]

Elle signifie « par Sa volonté, parce qu'Il l'a décrété ».

[1847] At-Tabarî (8/516).
[1848] S3 V152.

﴿ Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah Très-Accueillant au repentir, Très-Miséricordieux. ﴾ Allah exhorte ici les pécheurs à aller implorer le pardon d'Allah auprès du Prophète ﷺ, ils trouveront alors Allah Miséricordieux, à même de leur pardonner leurs péchés.

L'homme n'atteint la vraie foi que s'il se soumet au jugement du Prophète ﷺ et s'en satisfait (V65)

﴿ Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes (...). ﴾ Allah utilise ici un serment, jurant par Lui-même, par Son être noble, pur et sanctifié, que celui qui ne se réfère pas au Messager ﷺ pour toute chose n'est pas véritablement croyant. En effet, le jugement du Prophète ﷺ est nécessairement la vérité, qu'il faut reconnaître en son cœur et mettre en application par ses actes.

﴿ Et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se seront complètement soumis [à ta décision]. ﴾ Ils doivent s'y soumettre de bon cœur et ne pas s'y opposer, ni même réprouver sa décision par leurs cœurs.

'Urwa ﷺ raconte qu'un différend opposa Az-Zubayr à un Partisan à propos d'un ruisseau. Le Prophète ﷺ trancha en disant : **« Ô Az-Zubayr ! Arrose ton jardin, puis laisse couler l'eau chez ton voisin ! »** Le Partisan dit alors : « Ô Messager d'Allah ! On voit bien qu'il s'agit là de ton cousin ! » Le visage du Prophète ﷺ changea alors de couleur, et il ajouta : **« Arrose ton jardin, ô Az-Zubayr ! Puis retiens l'eau de façon à ce qu'elle atteigne les racines, ensuite, laisse l'eau couler chez ton voisin. »** Ainsi, tandis que le premier jugement était favorable aux deux parties, le second accordait tous ses droits à Az-Zubayr. Ce dernier commenta en disant : « Par Allah ! Je pense que c'est à ce sujet que fut révélé le verset suivant : **﴿ Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se seront complètement soumis [à ta décision]. ﴾** »[1849]

Damra ﷺ rapporte aussi qu'un différend opposa deux hommes qui allèrent voir le Prophète ﷺ, qui jugea en faveur de celui qui était dans son bon droit. L'autre s'opposa à ce jugement et voulut aller voir Abû Bakr. Devant Abû Bakr, celui en faveur duquel le Prophète ﷺ avait jugé dit : « Nous avons

---

[1849] *Fath Al-Bârî* (8/103).

exposé notre différend au Prophète ﷺ qui jugea en ma faveur. » Abû Bakr dit alors : « Vous devez mettre en application le jugement du Messager ! » Cependant, l'homme n'accepta pas et décida de consulter 'Umar. La même scène se produisit, l'homme confirmant rejeter la sentence du Prophète ﷺ. 'Umar entra alors chez lui et en ressortit un sabre à la main, avec lequel il frappa l'homme à la tête, le tuant sur le coup. C'est alors qu'Allah révéla : ﴿ **Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se seront complètement soumis [à ta décision].** ﴾[1850]

﴿ وَلَوْ أَنَّا كَتَبْنَا عَلَيْهِمْ أَنِ ٱقْتُلُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ أَوِ ٱخْرُجُوا۟ مِن دِيَٰرِكُم مَّا فَعَلُوهُ إِلَّا قَلِيلٌ مِّنْهُمْ ۖ وَلَوْ أَنَّهُمْ فَعَلُوا۟ مَا يُوعَظُونَ بِهِۦ لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ وَأَشَدَّ تَثْبِيتًا ﴿٦٦﴾ وَإِذًا لَّـَٔاتَيْنَٰهُم مِّن لَّدُنَّآ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٦٧﴾ وَلَهَدَيْنَٰهُمْ صِرَٰطًا مُّسْتَقِيمًا ﴿٦٨﴾ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مَعَ ٱلَّذِينَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِم مِّنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ وَٱلصِّدِّيقِينَ وَٱلشُّهَدَآءِ وَٱلصَّٰلِحِينَ ۚ وَحَسُنَ أُو۟لَٰٓئِكَ رَفِيقًا ﴿٦٩﴾ ذَٰلِكَ ٱلْفَضْلُ مِنَ ٱللَّهِ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ عَلِيمًا ﴿٧٠﴾ ﴾

﴿ (66). Si Nous leur avions prescrit ceci : « Tuez-vous vous-mêmes », ou « Sortez de vos demeures », ils ne l'auraient pas fait, sauf un petit nombre d'entre eux. S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, cela aurait été certainement meilleur pour eux, et [leur foi] aurait été plus affermie. (67). Alors Nous leur aurions donné certainement, de Notre part, une grande récompense, (68). et Nous les aurions guidés vers un droit chemin. (69). Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les Prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là ! (70). Cette grâce vient d'Allah. Et Allah suffit comme Parfait-Connaisseur. ﴾

La majorité des gens rejettent les ordres qui leur sont donnés (V66-68)

Allah nous informe que la plupart auraient désobéi si les péchés qu'ils commettent leur étaient devenus des obligations, car leur âme est portée à la désobéissance. Allah est parfaitement Connaisseur, et Il nous informe également au sujet de choses qui ne se sont pas produites, car Il sait parfaitement comment elles auraient pu se produire.

[1850] *Ad-Durr Al-Manthûr* (2/322).

﴿ **S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, cela aurait été certainement meilleur pour eux, et [leur foi] aurait été plus affermie** ﴾, s'ils avaient obéi à Nos ordres, cela leur aurait été préférable à la désobéissance et à la transgression desquelles ils se sont rendus coupables. D'après As-Suddî, leur foi en serait ressortie plus forte.

﴿ **Alors Nous leur aurions donné certainement, de Notre part, une grande récompense, et Nous les aurions guidés vers un droit chemin** ﴾, ils auraient ainsi obtenu le Paradis, et reçu la guidée, ici-bas et dans l'au-delà.

Celui qui obéit à Allah et à Son Messager aura la compagnie de ceux qui ont été honorés par Allah (V69)

﴿ **Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les Prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là !** ﴾ Celui qui obéit à Allah et à Son Messager, mettant en application les ordres et s'abstenant de ce qui est interdit entrera au Paradis, où il bénéficiera de la compagnie des pieux, à savoir les Prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux. Allah fait l'éloge d'une telle compagnie.

'Â'isha rapporte avoir entendu le Prophète ﷺ dire : « **Il n'y a point de Prophète qui tombe malade sans que ne lui soit donné le choix entre ce bas-monde et l'au-delà.** » C'est ainsi que lors de la maladie qui causa sa mort, elle l'entendit dire : « **La compagnie de ceux qu'Allah a comblés de Sa grâce : les Prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux.** » Elle sut ainsi que le choix lui avait été donné. [1851]

Dans un autre hadith, il dit : « **Ô Allah ! La compagnie suprême !** »[1852] Il répéta cela à trois reprises avant de rendre l'âme.

Les circonstances de la révélation de ce verset (V70)

Sa'îd Ibn Jubayr ﷺ rapporte qu'un Partisan, qui était alors très triste, vint voir le Prophète ﷺ. Ce dernier lui demanda : « **Ô untel, pourquoi es-tu si triste ?** » Il répondit : « Nous te rendons visite matin et soir, nous te

---

[1851] *Fath Al-Bârî* (8/103), Muslim (4/1893).
[1852] Muslim (4/1894).

regardons et nous nous asseyons auprès de toi, mais un jour, tu seras élevé avec les autres Prophètes et jamais nous ne pourrons atteindre ton rang ! » Le Prophète ﷺ resta silencieux. Puis, Jibrîl lui transmit la révélation de ce verset : ﴿ **Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les Prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là !** ﴾ Le Prophète ﷺ fit alors appeler l'homme et lui transmit l'heureuse nouvelle.[1853]

Rabî'a Ibn Ka'b Al-Aslamî ﷺ rapporte avoir passé la nuit chez le Prophète ﷺ, s'occupant de lui apporter l'eau des ablutions et de le servir. Le Prophète ﷺ lui dit alors : « **Demande-moi ce que tu veux !** » Il répondit : « Ô Messager d'Allah ! Je te demande ta compagnie au Paradis ! » Il dit alors : « **Ne souhaites-tu rien d'autre ?** » Il répondit : « Non ! » Le Prophète ﷺ dit : « **Aide-moi donc contre toi-même en multipliant tes prosternations !** »[1854]

'Amr Ibn Murra Al-Juhanî ﷺ rapporte qu'un homme vint voir le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Messager d'Allah, je témoigne qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que tu es le Messager d'Allah, j'accomplis mes cinq prières quotidiennes, je m'acquitte de l'aumône légale et je jeûne le mois de Ramadân. » Le Messager d'Allah ﷺ répondit : « **Celui qui meurt ainsi sera en compagnie des Prophètes, des véridiques et des martyrs au Jour de la Résurrection comme cela** - et il joignit ses deux doigts -, **tant qu'il ne désobéit pas à ses parents.** »[1855]

On rapporte également que le Prophète ﷺ fut interrogé au sujet de l'homme qui aime des personnes mais n'en atteint pas le degré. Il répondit : « **L'homme sera avec celui qu'il aime !** »

D'après Anas ﷺ, aucun hadith n'a réjoui les croyants autant que celui-ci. Il ajouta : « J'aime le Messager d'Allah ﷺ, j'aime Abû Bakr, j'aime 'Umar et j'espère être ressuscité avec eux, même si mes bonnes actions n'atteignent pas les leurs. »[1856]

﴿ **Cette grâce vient d'Allah. Et Allah suffit comme Parfait-Connaisseur** ﴾, ceci est la grâce d'Allah, Il l'accorde à qui Il veut, par miséricorde de Sa part, et non comme un dû. Et Allah sait parfaitement qui mérite la guidée ou l'égarement.

[1853] At-Tabarî (8/534). Voir aussi un récit de 'Â'isha (At-Tabarânî 3308).
[1854] Muslim (489).
[1855] *Jâmi' Al-Masânîd wa As-Sunan* (10/77).
[1856] *Fath Al-Bârî* (7/51).

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ خُذُواْ حِذۡرَكُمۡ فَٱنفِرُواْ ثُبَاتٍ أَوِ ٱنفِرُواْ جَمِيعٗا ﴿٧١﴾ وَإِنَّ مِنكُمۡ لَمَن لَّيُبَطِّئَنَّ فَإِنۡ أَصَٰبَتۡكُم مُّصِيبَةٞ قَالَ قَدۡ أَنۡعَمَ ٱللَّهُ عَلَيَّ إِذۡ لَمۡ أَكُن مَّعَهُمۡ شَهِيدٗا ﴿٧٢﴾ وَلَئِنۡ أَصَٰبَكُمۡ فَضۡلٞ مِّنَ ٱللَّهِ لَيَقُولَنَّ كَأَن لَّمۡ تَكُۢنۢ بَيۡنَكُمۡ وَبَيۡنَهُۥ مَوَدَّةٞ يَٰلَيۡتَنِي كُنتُ مَعَهُمۡ فَأَفُوزَ فَوۡزًا عَظِيمٗا ﴿٧٣﴾ ۞ فَلۡيُقَٰتِلۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ يَشۡرُونَ ٱلۡحَيَوٰةَ ٱلدُّنۡيَا بِٱلۡأٓخِرَةِۚ وَمَن يُقَٰتِلۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ فَيُقۡتَلۡ أَوۡ يَغۡلِبۡ فَسَوۡفَ نُؤۡتِيهِ أَجۡرًا عَظِيمٗا ﴿٧٤﴾ ﴾

﴿ (71). Ô croyants ! Prenez vos précautions et partez en expédition par détachements ou en masse. (72). Parmi vous, il y aura celui qui tardera à aller au combat et qui, si un malheur vous atteint, dira : « Certes, Allah m'a fait une faveur, car je ne me suis pas trouvé en leur compagnie ! », (73). Et si c'est une grâce qui vous atteint de la part d'Allah, il se mettra, certes, à dire, comme s'il n'y avait aucune affection entre vous et lui : « Quel dommage ! Si j'avais été avec eux, j'aurais alors acquis un gain énorme ! » (74). Que ceux qui veulent échanger la vie présente contre la vie future combattent donc dans le sentier d'Allah ! Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, qu'il soit tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense. ﴾

L'ordre d'être sur ses gardes face à l'ennemi (V71)

Allah ordonne à Ses serviteurs de rester sur leurs gardes et d'être parés à l'attaque de leur ennemi, en ayant mobilisé des moyens matériels et humains, prêts à lutter dans la voie d'Allah.

﴿ **Partez en expédition par détachements** ﴾, en petits groupes, séparés les uns des autres, ﴿ **ou en masse** ﴾, tous ensemble, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ, comme le rapporte 'Alî Ibn Abî Ṭalḥa.[1857]

Le refus de combattre est un des signes de l'hypocrite (V72-73)

﴿ **Parmi vous, il y aura celui qui tardera à aller au combat et qui, si un malheur vous atteint, dira : « Certes, Allah m'a fait une faveur, car je ne me suis pas trouvé en leur compagnie ! »** ﴾ Selon Mujâhid et d'autres, ce verset concerne les hypocrites.[1858]

[1857] Aṭ-Ṭabarî (8/537). Cette exégèse est partagée par Aḍ-Ḍaḥḥâk, 'Aṭâ' Al-Khurâsânî, Muqâtil Ibn Ḥayyân et Khusayf Al-Jazarî. (Aṭ-Ṭabarî 8/537, 538).
[1858] Aṭ-Ṭabarî (8/538).

﴿ **Celui qui tardera à aller au combat** ﴾ est celui qui traîne les pieds, restant à l'arrière et refusant finalement de combattre. Il se peut aussi qu'il essaie de convaincre les autres de ne pas participer au combat, d'après Ibn Jurayj et Ibn Jarîr, à l'instar de 'Abdu-l-Lâh Ibn Ubayy.

Puis, Allah décrit cet hypocrite : ﴿ **qui, si un malheur** ﴾, comme la mort ou la défaite, ﴿ **vous atteint, dira : « Certes, Allah m'a fait une faveur, car je ne me suis pas trouvé en leur compagnie ! »** ﴾ Il considère son absence au combat comme une grâce d'Allah à son égard, ignorant qu'il a manqué une énorme récompense s'il avait combattu patiemment ou s'il était tombé en martyr.

﴿ **Et si c'est une grâce** ﴾, comme la prise de butin ou la victoire, ﴿ **qui vous atteint de la part d'Allah, il se mettra, certes, à dire, comme s'il n'y avait aucune affection entre vous et lui** ﴾, comme s'il n'était pas l'un de vos coreligionnaires, ﴿ **« Quel dommage ! Si j'avais été avec eux, j'aurais alors acquis un gain énorme ! »** ﴾, en obtenant une part de butin, car c'est bien là son seul intérêt.

L'exhortation au combat (V74)

﴿ **Que ceux qui veulent échanger la vie présente contre la vie future combattent donc dans le sentier d'Allah !** ﴾ Que les croyants, qui ont préféré la vie future à celle d'ici-bas, combattent donc ceux qui ont troqué la vie de l'au-delà en lui préférant celle-ci, échangeant leur religion contre des biens matériels.

﴿ **Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, qu'il soit tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense.** ﴾ Peu importe l'issue des combats, que celui qui combat pour Allah soit tué et tombe en martyr ou qu'il obtienne la victoire et récolte les biens de son adversaire, il obtiendra dans tous les cas une énorme récompense de la part d'Allah.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah garantit le Paradis à celui qui combat dans Sa voie s'Il le fait mourir, ou de le faire revenir dans la maison d'où il était sorti avec ce qu'il aura obtenu comme récompense ou comme butin.** »[1859]

[1859] *Fath Al-Bârî* (6/253), Muslim (3/1496).

﴿ وَمَا لَكُمْ لَا تُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ ٱلرِّجَالِ وَٱلنِّسَآءِ وَٱلْوِلْدَٰنِ ٱلَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَآ أَخْرِجْنَا مِنْ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةِ ٱلظَّالِمِ أَهْلُهَا وَٱجْعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ وَلِيًّا وَٱجْعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ نَصِيرًا ﴿٧٥﴾ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱلطَّٰغُوتِ فَقَٰتِلُوٓا۟ أَوْلِيَآءَ ٱلشَّيْطَٰنِ ۖ إِنَّ كَيْدَ ٱلشَّيْطَٰنِ كَانَ ضَعِيفًا ﴿٧٦﴾ ﴾

﴿ (75). Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles ; hommes, femmes et enfants qui disent : « Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur ! » ? (76). Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tâghût. Eh bien, combattez les alliés du Diable, car la ruse du Diable est, certes, faible. ﴾

L'exhortation au combat pour défendre les opprimés (V75-76)

Allah incite ici Ses serviteurs à combattre dans Sa voie pour défendre les faibles, qu'ils soient des hommes, des femmes ou des enfants, restés à La Mecque et opprimés par les polythéistes.

Ils implorent Allah afin de pouvoir sortir de cette cité, à savoir La Mecque, qu'Allah décrit comme une ﴿ **cité dont les gens sont injustes.** ﴾ Puis, ils implorent Allah de leur accorder un allié qui les défendra contre les oppresseurs.

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte : « Ma mère et moi faisions partie des faibles de La Mecque. »[1860]

﴿ **Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tâghût.** ﴾ Les croyants combattent pour la cause d'Allah tandis que les mécréants combattent pour la cause de Satan, auquel ils obéissent.

Allah encourage les croyants à combattre Ses ennemis, qui sont les alliés de Satan : ﴿ **Eh bien, combattez les alliés du Diable, car la ruse du Diable est, certes, faible.** ﴾

[1860] *Fath Al-Bârî* (8/103).

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ قِيلَ لَهُمْ كُفُّوٓا۟ أَيْدِيَكُمْ وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيْهِمُ ٱلْقِتَالُ إِذَا فَرِيقٌ
مِّنْهُمْ يَخْشَوْنَ ٱلنَّاسَ كَخَشْيَةِ ٱللَّهِ أَوْ أَشَدَّ خَشْيَةً ۚ وَقَالُوا۟ رَبَّنَا لِمَ كَتَبْتَ عَلَيْنَا ٱلْقِتَالَ لَوْلَآ أَخَّرْتَنَآ إِلَىٰٓ
أَجَلٍ قَرِيبٍ ۗ قُلْ مَتَٰعُ ٱلدُّنْيَا قَلِيلٌ وَٱلْءَاخِرَةُ خَيْرٌ لِّمَنِ ٱتَّقَىٰ وَلَا تُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٧٧﴾ أَيْنَمَا تَكُونُوا۟ يُدْرِككُّمُ
ٱلْمَوْتُ وَلَوْ كُنتُمْ فِى بُرُوجٍ مُّشَيَّدَةٍ ۗ وَإِن تُصِبْهُمْ حَسَنَةٌ يَقُولُوا۟ هَٰذِهِۦ مِنْ عِندِ ٱللَّهِ ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ
يَقُولُوا۟ هَٰذِهِۦ مِنْ عِندِكَ ۚ قُلْ كُلٌّ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ ۖ فَمَالِ هَٰٓؤُلَآءِ ٱلْقَوْمِ لَا يَكَادُونَ يَفْقَهُونَ حَدِيثًا ﴿٧٨﴾ مَّآ أَصَابَكَ
مِنْ حَسَنَةٍ فَمِنَ ٱللَّهِ ۖ وَمَآ أَصَابَكَ مِن سَيِّئَةٍ فَمِن نَّفْسِكَ ۚ وَأَرْسَلْنَٰكَ لِلنَّاسِ رَسُولًا ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًا ﴿٧٩﴾ ﴾

﴿ (77). N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit : « Arrêtez le combat, accomplissez la prière et acquittez-vous de l'aumône légale ! » Puis lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une partie d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah, ou même d'une crainte plus forte encore, et à dire : « Ô notre Seigneur ! Pourquoi nous as-Tu prescrit le combat ? Pourquoi n'as-Tu pas reporté cela à un peu plus tard ? » Dis : « La jouissance d'ici-bas est éphémère, mais la vie future est meilleure pour quiconque est pieux. Et on ne vous lésera pas, fût-ce d'un brin de noyau de datte. (78). Où que vous soyez, la mort vous atteindra, fussiez-vous dans des tours imprenables. Qu'un bien les atteigne, ils disent : « C'est de la part d'Allah ! » Qu'un mal les atteigne, ils disent : « C'est de ta faute ! » Dis : « Tout provient d'Allah ! » Mais qu'ont-ils ces gens à ne comprendre presque aucune parole ? (79). Tout bien qui t'atteint vient d'Allah, et tout mal qui t'atteint vient de toi-même. Et Nous t'avons envoyé aux gens comme Messager. Et Allah suffit comme Témoin. ﴾

Le reproche adressé à ceux qui souhaitaient combattre et qui ont par la suite souhaité que le combat soit reporté une fois qu'il avait été prescrit (V77)

Au début de l'islam, les croyants étaient invités à accomplir la prière et à verser l'aumône, même si ses taux n'étaient pas encore fixés et qu'il ne s'agissait pas encore de l'aumône légale, ceci afin d'aider les pauvres parmi eux.

Puis, on leur ordonna de pardonner aux polythéistes et de patienter face aux persécutions qu'ils leur faisaient subir. Toutefois, les croyants étaient désireux de combattre et attendaient impatiemment que l'ordre de combattre leur soit donné. A cette époque, il n'était pas opportun de combattre, car les musulmans étaient encore peu nombreux et La Mecque, de par sa sacralité,

n'était pas un endroit propice au combat. C'est ainsi que ce fut à Médine que l'ordre de combattre fut donné, car les musulmans avaient désormais leur territoire et leurs alliés et ils étaient plus puissants qu'auparavant.

Pourtant, lorsque l'ordre de combattre tant attendu fut enfin donné, certains croyants furent pris d'inquiétude face à l'idée d'affronter l'ennemi.

Ils dirent : ﴿ **« Ô notre Seigneur ! Pourquoi nous as-Tu prescrit le combat ? Pourquoi n'as-Tu pas reporté cela à un peu plus tard ? »** ﴾ Ils furent effrayés par ce que le combat impliquait comme morts, blessures et femmes et enfants seuls.

Ce verset est similaire au suivant :

﴿ وَيَقُولُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَوْلَا نُزِّلَتْ سُورَةٌ ۖ فَإِذَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ مُّحْكَمَةٌ وَذُكِرَ فِيهَا ٱلْقِتَالُ ۙ رَأَيْتَ ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ يَنظُرُونَ إِلَيْكَ نَظَرَ ٱلْمَغْشِىِّ عَلَيْهِ مِنَ ٱلْمَوْتِ ۖ ﴾

﴿ **Ceux qui ont cru disent : « Si seulement une sourate était révélée ! » Puis, quand une sourate explicite est révélée et qu'on y mentionne le combat, tu vois ceux qui ont une maladie au cœur te regarder du regard de celui qui s'évanouit devant la mort. (...)** ﴾ [1861]

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Awf et certains compagnons allaient voir le Prophète ﷺ et lui disaient : « Ô Messager d'Allah ! Lorsque nous étions polythéistes, nous étions craints, et maintenant que nous sommes croyants, nous sommes humiliés ! » Il répondait : **« La clémence m'a été prescrite : ne combattez pas les gens ! »**

Puis, après l'émigration à Médine, il reçut l'ordre de combattre mais certains se défilèrent. C'est alors que fut révélé : ﴿ **N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit : « Arrêtez le combat, accomplissez la prière et acquittez-vous de l'aumône légale ! » Puis lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une partie d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah, ou même d'une crainte plus forte encore, et à dire : « Ô notre Seigneur ! Pourquoi nous as-Tu prescrit le combat ? Pourquoi n'as-Tu pas reporté cela à un peu plus tard ? »** ﴾ [1862]

﴿ **Dis : « La jouissance d'ici-bas est éphémère, mais la vie future est meilleure pour quiconque est pieux. Et on ne vous lésera pas, fût-ce d'un brin**

[1861] S47 V20.
[1862] At-Tabarî (8/549), An-Nasâ'î (6/325), Al-Hâkim (2/307).

de noyau de datte. ﴾ L'au-delà est assurément meilleur que la vie présente, pour celui qui craint Allah, et nul ne sera lésé, la moindre des œuvres sera rétribuée. Allah encourage, par ces paroles, les croyants à préférer la vie future à la vie présente et les exhorte à combattre.

Personne n'échappe à la mort (V78)

﴿ **Où que vous soyez, la mort vous atteindra, fussiez-vous dans des tours imprenables.** ﴾ Tout être humain avance vers son terme et personne n'échappera à la mort, même en prenant toutes les précautions possibles.

Allah dit aussi :

﴿ كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ ﴿٢٦﴾ ﴾

﴿ **Tout ce qui est sur elle doit disparaître…** ﴾ [1863]

Il dit aussi :

﴿ كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ ﴾

﴿ **Toute âme goûtera la mort (…).** ﴾ [1864]

Et :

﴿ وَمَا جَعَلْنَا لِبَشَرٍ مِّن قَبْلِكَ ٱلْخُلْدَ ﴾

﴿ **Et Nous n'avons attribué l'immortalité à nul homme avant toi (…).** ﴾ [1865]

Ainsi, que l'homme parte au combat ou y renonce, il n'échappera pas pour autant au terme fixé de sa vie. En effet, alors qu'il était sur son lit de mort, Khâlid Ibn Al-Walîd ﷺ disait : « J'ai participé à telle et telle expédition, et toute partie de mon corps porte la trace d'une flèche, pourtant, me voilà en train de mourir sur mon lit ! Que les yeux des lâches ne trouvent jamais le repos ! »

[1863] S55 V26.
[1864] S3 V185.
[1865] S21 V34.

Les hypocrites considèrent le Prophète ﷺ comme un mauvais présage (V78-79)

﴿ **Qu'un bien les atteigne** ﴾, ici-bas, en termes de richesses, de bonnes récoltes ou d'enfants, ﴿ **ils disent : « C'est de la part d'Allah ! » Qu'un mal les atteigne** ﴾, comme la famine, la sécheresse, les mauvaises récoltes, le décès de leurs enfants ou de leur bétail, ﴿ **ils disent : « C'est de ta faute ! »** ﴾, ils disent qu'ils sont atteints de ces maux pour avoir suivi la religion de Muḥammad ﷺ.

Telle était aussi l'attitude du peuple de Pharaon, mentionnée dans ces versets :

﴿ فَإِذَا جَآءَتْهُمُ ٱلْحَسَنَةُ قَالُوا۟ لَنَا هَٰذِهِۦ ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ يَطَّيَّرُوا۟ بِمُوسَىٰ وَمَن مَّعَهُۥٓ ﴾

﴿ **Et quand le bien-être leur vint, ils dirent : « Cela nous est dû », et si un mal les atteignait, ils voyaient en Mûsâ et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure.** ﴾ [1866]

Allah décrit leur foi chancelante dans le verset suivant :

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَعْبُدُ ٱللَّهَ عَلَىٰ حَرْفٍ ۖ ﴾

﴿ **Il en est parmi les gens qui adorent Allah de façon indécise. (...)** ﴾ [1867]

Au fond d'eux, ces hypocrites détestent l'islam, et ne l'ont embrassé qu'en apparence. Ainsi, dès qu'un mal les atteint, ils l'attribuent à l'islam.

﴿ **Dis : « Tout provient d'Allah ! »** ﴾ Tout est décrété par Allah, le bien comme le mal existent par décret d'Allah et le décret d'Allah s'applique à tous, pieux ou mécréants. ﴿ **Mais qu'ont-ils ces gens à ne comprendre presque aucune parole ?** ﴾

﴿ **Tout bien qui t'atteint vient d'Allah** ﴾, car c'est de Lui que provient la grâce, qu'Il accorde à qui Il veut, de par Sa miséricorde et Sa sagesse. ﴿ **Et tout mal qui t'atteint vient de toi-même** ﴾, tout ce qui t'atteint comme mal provient de tes actes et est la conséquence de ce que tes mains ont perpétré :

﴿ وَمَآ أَصَٰبَكُم مِّن مُّصِيبَةٍ فَبِمَا كَسَبَتْ أَيْدِيكُمْ وَيَعْفُوا۟ عَن كَثِيرٍ ﴿٣٠﴾ ﴾

﴿ **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup.** ﴾ [1868]

[1866] S7 V131.
[1867] S22 V11.

As-Suddî, Al-Ḥasan Al-Baṣrî, Ibn Jurayj et Ibn Zayd expliquent l'expression ﴿ **vient de toi-même** ﴾ par « est la cause de tes péchés », ou « est une punition pour tes péchés », d'après Qatâda.

﴿ **Et Nous t'avons envoyé aux gens comme Messager. Et Allah suffit comme Témoin** ﴾, « Nous avons envoyé Muḥammad ﷺ pour transmettre aux hommes les lois édictées par le Seigneur, leur faire part de ce qu'Il aime et agrée et de ce qu'Il réprouve et récuse, et Allah suffit comme Témoin, Il est Témoin du fait que tu as été envoyé aux hommes et de la façon avec laquelle ils ont répondu à ton appel. »

﴿ مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ ٱللَّهَ ۖ وَمَن تَوَلَّىٰ فَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ حَفِيظًا ﴿٨٠﴾ وَيَقُولُونَ طَاعَةٌ فَإِذَا بَرَزُوا۟ مِنْ عِندِكَ بَيَّتَ طَآئِفَةٌ مِّنْهُمْ غَيْرَ ٱلَّذِى تَقُولُ ۖ وَٱللَّهُ يَكْتُبُ مَا يُبَيِّتُونَ ۖ فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿٨١﴾ ﴾

﴿ (80). Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah. Et quiconque tourne le dos... Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme gardien. (81). Ils disent : « Nous obéissons ! », mais sitôt sortis de chez toi, une partie d'entre eux délibère au cours de la nuit de tout autre chose que ce qu'elle t'a dit. Et Allah enregistre ce qu'ils font la nuit. Pardonne-leur donc et place ta confiance en Allah. Et Allah suffit comme Protecteur. ﴾

L'obéissance au Prophète ﷺ procède de l'obéissance à Allah (V80)

﴿ **Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah.** ﴾ Allah nous apprend que celui qui obéit à Son Messager Lui a en fait obéi tandis que celui qui désobéit à Son Messager Lui a en fait désobéi, puisque tout ce que le Prophète ﷺ ordonne ou interdit, il l'ordonne ou l'interdit par révélation d'Allah, rien de ce qu'il dit ne provient de lui-même.

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Celui qui m'obéit aura obéi à Allah et celui qui me désobéit aura désobéi à Allah. Celui qui obéit à celui qui détient le commandement m'aura obéi et celui qui lui désobéit m'aura désobéi ! »**[1869]

[1868] S42 V30.

[1869] Aḥmad (1/252), *Fatḥ Al-Bârî* (6/135), Muslim (3/1466).

﴿ **Et quiconque tourne le dos... Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme gardien.** ﴾ Ta mission, ô Muḥammad ﷺ, n'est que la transmission du message, celui qui te suit aura sauvé son âme et choisi la voie droite, et tu en seras récompensé à hauteur de sa récompense. Quant à celui qui te désobéit et se détourne, il courra à sa perte, et aucun blâme ne te sera fait.

Le Prophète ﷺ a dit aussi : « **Celui qui obéit à Allah et à Son Messager est bien guidé, tandis que celui qui désobéit à Allah et à Son Messager, celui-là n'aura fait du tort qu'à lui-même.** »[1870]

La fourberie des hypocrites (V81)

﴿ **Ils disent : « Nous obéissons ! », mais sitôt sortis de chez toi, une partie d'entre eux délibère au cours de la nuit de tout autre chose que ce qu'elle t'a dit.** ﴾ Ainsi, lorsque les hypocrites sont en compagnie du Prophète ﷺ, ils lui déclarent obéissance, et dès qu'ils ne sont plus en sa présence, ils se réunissent la nuit et prononcent des paroles différentes de celles qu'ils prononçaient face à lui.

﴿ **Et Allah enregistre ce qu'ils font la nuit.** ﴾ Allah connaît les propos qu'ils tiennent la nuit et Ses anges sont chargés d'enregistrer le moindre de leurs actes et la moindre de leurs paroles, Il sait ce qu'ils trament dans le secret de la nuit, et Il les punira pour cela.

Allah dit aussi :

﴿ وَيَقُولُونَ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَبِٱلرَّسُولِ وَأَطَعْنَا ثُمَّ يَتَوَلَّىٰ فَرِيقٌ مِّنْهُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ ۚ وَمَآ أُو۟لَٰٓئِكَ بِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٤٧﴾ ﴾

﴿ **Et ils disent : « Nous croyons en Allah et au Messager et nous obéissons ! » Puis après cela, une partie d'entre eux fait volte-face. Ce ne sont point ceux-là les croyants.** ﴾[1871]

﴿ **Pardonne-leur donc** ﴾, sois indulgent, ne dévoile pas leur hypocrisie aux yeux des gens mais n'aie pas peur d'eux, ﴿ **et place ta confiance en Allah. Et Allah suffit comme Protecteur.** ﴾ Certes, Allah est le meilleur Protecteur de ceux qui s'en remettent à Lui.

[1870] Muslim (2/594).
[1871] S24 V47.